



AVIS DES ÉLUS DU CSE SIÈGE SUITE À LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Les élus du CSE Siège ont pris connaissance du rapport de la Commission égalité Femmes/Hommes qui leur a été présenté. Ils notent des points positifs comme :

- La progression vers la parité à France Télévisions : 50,3 % de femmes
- Un objectif affiché de rajeunir l'entreprise en lien avec la RCC et l'accord GPEPP
- Le recrutement de jeunes en alternance, majoritairement des femmes (11 femmes et 4 hommes)

Le congé paternité allongé à 50 jours, représente une vraie impulsion culturelle !

Mais ils regrettent de ne pas avoir pu analyser plus finement les données transmises qui restent sur certains sujets vagues :

- Les tableaux présentés ne donnent pas suffisamment d'informations sur les emplois administratifs présents dans l'entreprise et ne permettent donc pas de suivre de manière précise la part des femmes dans ces métiers.
- La présentation par groupes de métiers, et non par métiers, ne permet pas le suivi de carrières des femmes comme des hommes, elle ne permet pas non plus de savoir précisément quel est leur nombre.

La commission demande qu'une distinction claire soit faite entre personnels Technique et Administratif, ceci afin de faciliter les comparatifs.

Il en est de même pour les évolutions de salaires, or plus on monte en grade, moins il y a de femmes, chez les PTA et journalistes.

Comment s'opère le delta ?

- Certains salariés ont un statut dont ils ne remplissent pas les fonctions (exemple des « Envoyé(e)s Spéciaux Permanent(e)s ») : rédacteurs en chefs ou journalistes, ils n'apparaissent pas dans les tableaux.
Ces données ne permettent donc pas une analyse claire de leur évolution.
- Concernant les arrêts maladie de courte durée, il est difficile de les interpréter. Sont-ils le signe d'une meilleure santé des salariés ou au contraire du renoncement aux

soins des salariés en télétravail ?

D'ailleurs, la commission souhaiterait que lors de la prochaine commission une page soit dédiée au télétravail.

L'idée est de savoir quels sont les métiers les plus concernés, quelle est la part des femmes et des hommes en télétravail et quels sont les incidences du télétravail sur les relations à l'entreprise.

Ils constatent que l'égalité est dure à atteindre chez les journalistes. La parité progresse mais se fait toujours attendre dans les fonctions de l'encadrement.

Ils demandent un effort à la direction vis-à-vis de la population des journalistes femme.

Enfin, s'ils saluent le travail de la direction en matière de lutte contre le harcèlement et la discrimination, les élu(e)s estiment qu'un travail important reste à faire.

Ils souhaitent que les formations soient proposées à l'ensemble des salariés et demandent qu'elles ne prennent pas la forme d'un cours de e-learning qui ne permet pas de mesurer l'implication de ceux qui la suivent.

À ce propos, les élus renouvellent leur demande de plus de collaboration entre la direction et le référent harcèlement du CSE Siègne.

Le référent harcèlement du Siègne a rappelé lors de la réunion de la commission que l'absence d'échange entre la direction et l'élu de l'instance devenait problématique. L'absence d'accord QVCT, faute de signataires, ne doit pas empêcher la direction d'établir une véritable transparence sur ces dossiers sensibles de harcèlement moral ou sexuel.

Le 12 juillet 2023

VOTANTS : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Les organisations syndicales SNJ, CGT, FO, UNSA, CFDT et CGC s'associent.